

Association AVIVO Genève

RAPPORT ANNUEL DU TRESORIER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 23 septembre 2021 COMPTES DE L'EXERCICE 2020

Mesdames, Messieurs,
Chères et chers membres

1

Conformément à la loi et aux statuts de notre association, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31.12.2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le contrôle des comptes 2020 a été fait par la société fiduciaire Experaudit SA, ainsi que par les vérificateurs de comptes élus par l'Assemblée Générale. Nous avons donné toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les comptes et renseignements prévus par la loi et les statuts, réglementation et qui ont été tenus à la disposition des organes de contrôle conformément à l'article 12 des statuts de l'association.

A l'exception de la conformité avec l'article 699 du CO, concernant l'AG ordinaire qui doit se tenir dans les six mois qui suivent la date de clôture des comptes, le rapport de l'organe de révision mentionne une opinion sans réserve pour les **comptes 2020 de l'AVIVO**. Et les vérificateurs des comptes vous donneront lecture de leur rapport après celui du trésorier. Nous vous inviterons également à approuver leur rapport que nous soumettrons à votre vote.

- Evolution des activités, des résultats et de la situation financière de l'association.

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au droit comptable du code des obligations (958 et suivants CO). La présentation des comptes et les méthodes d'évaluation prévues par la loi répondent ainsi aux exigences de la Ville de Genève en vigueur pour les organisations à but non lucratif subventionnées tels que l'association AVIVO.

En 2020, les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont les mêmes que celles retenues pour l'exercice 2019. Pour mémoire, en 2018, certains éléments du compte de résultat tels que les courses, voyages, spectacles, principalement présentaient une compensation de produits et charges, et indiquaient uniquement un bénéfice ou une perte nette de l'activité.

En 2020, tout comme en 2019, le compte de résultat présente le total des produits des ventes et prestations de services ainsi que le total des coûts d'acquisition de biens et prestations de services vendus. En effet, dès 2019, mon prédécesseur Monsieur Joseph Streda a cessé la pratique comptable AVIVO de faire du « net » entre une charge et un produit sur ces activités, car le code des obligations stipule l'interdiction de la compensation entre des charges et des produits (article 958c).

Evolution des activités et des résultats de l'association -

Les revenus de ventes de biens et prestations de service vendus en 2020 se sont élevés à CHF 204'786,50 contre CHF 1'048'878,53 l'exercice 2019.

Produits ventes et prestations	2020	2019	2018
Voyages	57 939,00	661 514,78	612 122,68
Courses	54 457,10	209 163,50	188 518,96
Déclarations d'impôts	60 346,35	88 667,25	90 538,25
Publicité	20 229,15	20 817,00	18 187,00
Spectacles	7 783,50	26 582,00	23 950,00
Loisirs y compris pétanque	4 031,40	16 325,55	15 189,80
70 ème Anniversaire	0,00	25 808,45	0,00
Total	204 786,50	1 048 878,53	948 506,69



Hors charges de personnel y relatives, les couts d'acquisition des biens et prestations de services vendus en 2020 se sont élevés à CHF 130'289,57 contre CHF 841'469,76 de l'exercice 2019.

Les charges de personnel en 2020 se sont élevées à CHF 578'620,58 (y c une déduction de CHF – 73'781.06 pour RHT et autres indemnités) contre CHF 643'529,15 de l'exercice 2019 et CHF 641'360.64 en 2018.

Salaires et charges sociales	2020	2019	2018
Traitement du personnel	536 406,14	531 590,00	529 250,00
Assurances sociales	110 610,50	107 831,35	108 836,25
Autres charges de personnel	5 137,00	4 107,80	3 274,39
Prestations tiers	248,00	0,00	0,00
sous-total avant RHT	652 401,64	643 529,15	641 360,64
	8 872,49	variation cptes 2020 vs cptes 2019	
RHT et autres indemnités	-73 781,06	0,00	0,00
Total net	578 620,58	643 529,15	641 360,64
7 Collaboratrices & en nombre d'ETP	5,6	5,6	5,6

Le résultat d'exploitation en 2020 s'élève à une perte de CHF **-22'912,32** contre CHF **-87'818,67** de l'exercice 2019 et de CHF **-33'883,22** en 2018.

Le résultat de l'exercice est une perte de CHF **-22'912,32**. Pour rappel, en 2019, grâce au produit exceptionnel d'un **héritage de CHF 634'345,05**, le résultat de l'exercice 2019 est bénéficiaire de **CHF 546'526,38** contre une perte en 2018 CHF **-33'883,22**.

- Evolution de la situation financière de l'association

A la clôture de l'exercice 2020, la fortune de l'association au 31.12.2020 s'élevait à CHF 259'764,18 contre CHF 282'676,50 au 31.12.2019 et un découvert (pertes cumulées) de CHF -263'849,88 au 31.12.2018.

Les dettes de l'association s'élevaient au 31.12.2020 à CHF 491'430,49 et à CHF 402'328,83 à fin 2019 et CHF 482'080,63 à fin 2018.

La situation financière a été assainie en 2019 grâce à l'héritage exceptionnel, permettant à l'AVIVO de disposer d'une fortune, et lui évitant des problèmes de trésorerie. Mais globalement, les exercices restent déficitaires, les dépenses d'exploitation dépassant les revenus.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour 2021 et 2022 nous prévoyons une diminution de notre chiffre d'affaires (voyages, courses et loisirs) Malgré les incertitudes, une estimation a été nécessaire pour proposer un cadre budgétaire de référence. La fermeture des bureaux de l'AVIVO mentionnée dans les rapports de services et l'adaptation du fonctionnement en mode covid de notre association, avec des charges fixes, impacte sensiblement nos résultats.

- Principaux risques et incertitudes

Les incertitudes auxquelles l'association est confrontée sont liées aux mesures du Conseil Fédéral et des autorités cantonales pour lutter contre l'épidémie du coronavirus. Pour les voyages à l'étranger, la situation évolue et notre service loisirs et voyage veille au respect de consignes de la confédération et adapte ses propositions.

- Evènements importants

L'association AVIVO bénéficie d'une exonération fiscale. Cette exonération est liée à la poursuite d'objectifs d'utilité publique et l'association est exonérée des impôts directs, notamment les impôts sur le revenu et la fortune (impôt cantonal et fédéral).

En principe, toute entité, même celle qui œuvre sans but lucratif, est assujettie aux impôts indirects, tels que la TVA si le chiffre d'affaires dépasse 150'000 CHF en l'espace d'un an.

En 2019, depuis la date de clôture de l'exercice, la survenance d'un évènement important a été signalé concernant l'assujettissement de l'association à la TVA, car son chiffre d'affaires annuel sur les prestations imposables dépasse CHF 150'000 depuis plusieurs années. En effet, une imposition rétroactive de 5 ans à la TVA a été rendue obligatoire.

L'AVIVO a dû s'assujettir rétroactivement à la TVA au 1er janvier 2015 et cela représente une charge fiscale estimée à 40'000.- CHF environ (8'000.- CHF par an) pour les années 2015 à 2019. Par conséquent, une provision pour TVA de CHF 40'000.- a été comptabilisée dans les comptes 2019.

En 2020, le montant pour concept de TVA cumulé pour les années 2015 à 2020 «Autres dettes à court terme » est de CHF 51'249,45

- Proposition d'affectation du résultat (bénéfice).

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels, bilan et compte de résultat tels qu'ils vous sont présentés, d'affecter le résultat à la fortune de l'association, et de donner décharge au comité pour sa gestion durant cet exercice annuel.

Fait à Genève, le 23 septembre 2021

Francisco (Pancho) Gonzalez
Trésorier de l'association

